



COMMUNE D'ORIGNY LE ROUX

PLANNING LOCAL D'URBANISME



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



Gabriel Sulan Urbanisme paysage environnement les Hôyes 61500 La Aigle - Bécérea
Téléphone : 02 33 2705782 - e-mail : g.sulan@normandie.fr

Novembre 2007

Plan d'occupation des Sols

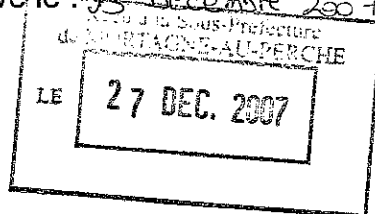
Prescrit le :

Approuvé le : 1985

Plan Local d'Urbanisme

Prescrit le : 3 Septembre 2004

Approuvé le : 13 Décembre 2007



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 13... Décembre... 2007... approuvant le projet de révision du POS de la commune d'Origny Le Roux et sa transformation en PLU

Fait à Origny Le Roux le 13... Décembre... 2007.....

Le Maire

A handwritten signature in black ink, followed by the official seal of the Mayor of Origny Le Roux. The seal is circular with the text "MAIRIE d'ORIGNY LE ROUX" around the top and "61130 BELLEME" around the bottom. In the center is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross.



Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune d'Origny Le Roux

Préambule

Dispositions réglementaires

Art. L. 123-1 Les plans locaux d'urbanisme exposent le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précisent les besoins répertoriés en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services.

(L. n° 2003-590 du 2 juillet 2003, art. 12, 1o) «Ils comportent un projet d'aménagement et de développement durable qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

«Ils peuvent, en outre, comporter des orientations d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations peuvent, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, prévoir les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics.»

Art. *R. 123-3 (Décret N° 2004-531 du 9 juin 2004, art. 2-III) Le projet d'aménagement et de développement durable définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.

Objectifs du PADD

Le projet d'Aménagement et de Développement d'Origny Le Roux est l'expression du projet et de la politique d'aménagement du territoire. Cela se traduit par des orientations d'urbanisme et d'aménagement résultant du diagnostic, des besoins déterminés en matière de développement économique et démographique et de l'analyse de l'état initial de l'environnement.

Les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune sont :

ASSURER UN DEVELOPPEMENT URBAIN MAITRISE EN COHERENCE AVEC LA SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

L'orientation de la politique d'habitat de la commune d'Origny Le Roux vise à renforcer le caractère résidentiel de la commune dans un cadre de vie remarquable. Le développement de la commune doit se faire en respectant son identité rurale.

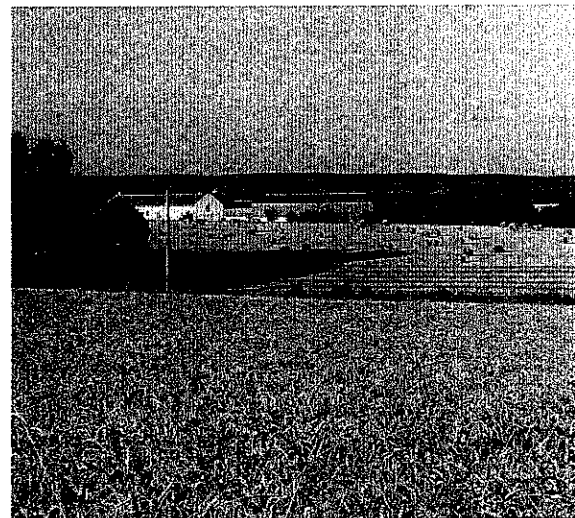
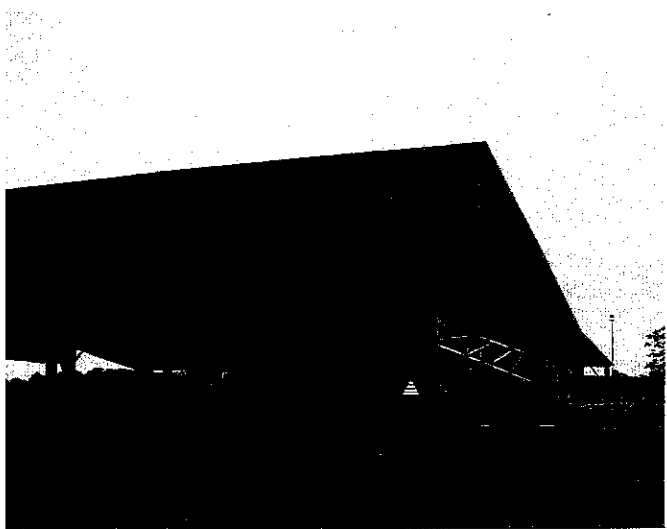
Assurer un développement urbain maîtrisé en cohérence avec la situation géographique de la commune		
	Développement maîtrisé de l'urbanisation	Gérer de manière économe le sol et tenir compte d'une prévision de développement moyen de 3 à 4 logements par an.
		Favoriser la réhabilitation, la rénovation et le changement de destination des constructions en campagne pour un usage d'habitation.
	Préserver la qualité du bourg d'Origny	Recomposer une forme urbaine cohérente
		Créer une extension de l'urbanisation en prolongement de l'agglomération de Mamers
	Favoriser le caractère résidentiel de la commune	Ne plus étirer le bourg
		Prevoir une mise en valeur du cadre de vie (mise en valeur du patrimoine proche du bourg)
	Favoriser la mixité sociale	Prevoir une offre de logements diversifiée : <ul style="list-style-type: none"> ◆ au coup par coup de manière limitée dans le bourg ◆ permettre la rénovation, la réhabilitation des constructions existantes ◆ sous forme d'opérations groupées avec de l'accession à la propriété et du locatif



PRESERVER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES

Commune résidentielle, Origny Le Roux veut cependant préserver son attractivité en préservant et développant ses différentes activités tant de proximité qu'artisanales. Commune rurale, les activités agricoles demeurent essentielles et doivent être protégées.

PRESERVER ET DEVELOPPER LES ACTIVITES		
	Préserver les activités agricoles	Identifier et préserver clairement les unités agricoles
		Limiter autant que possible l'urbanisation résidentielle dans les hameaux et lieux-dits

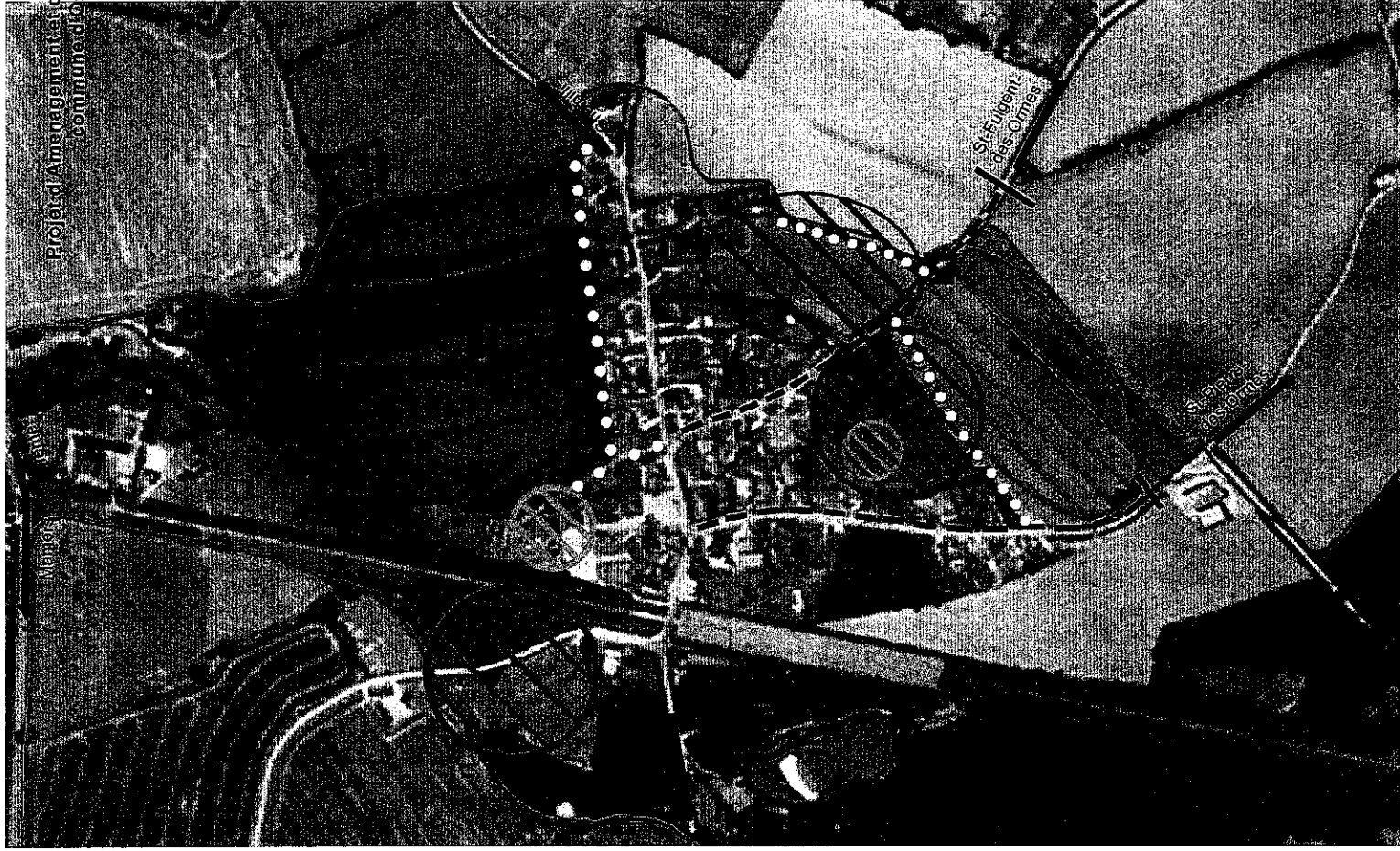


PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE

La commune d'Origny Le Roux bénéficie d'un cadre de vie agréable, richesse naturelle environnementale et patrimoniale de la commune. Sa protection et sa mise en valeur est une priorité de la commune.

PRESERVER ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA COMMUNE		
	Préservation de la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	Préservation et prise en compte du captage d'eau dans le zonage et le règlement
	Sensibilité paysagère et environnementale de la commune	Préservation des zones humides
	Protection du patrimoine architectural de la commune	Moulin, Château, four à chanvre...
	Prendre en compte la qualité paysagère des extensions urbaines	Recomposition de la forme urbaine avec un développement de l'urbanisation en épaisseur
		Prise en compte de la qualité du cadre de vie dans les zones à urbaniser
	Protection des bois et forêt de la commune	
	Protection des sites archéologiques répertoriés	
	Améliorer les liaisons et les déplacements entre les différents quartiers	Créer de nouvelles voies dans les zones d'extension de l'urbanisation en lien avec les quartiers déjà existants (voies automobiles, voies piétonnes)





Projet d'Aménagement et de Développement Durable
commune d'Origny Le Roux

- forme urbaine actuelle
- urbanisation en densité
- extension urbaine à moyen et long terme
- futurs terrains de loisir
- alignement en limite d'emprise publique
- liaisons piétonnes à créer
- accès à créer
- zone de protection naturelle
- zone de protection agricole

PRO



Projet d'Aménagement et de Développement Durable Commune d'Origny Le Roux



- forme urbaine actuelle
- urbanisation en densité
- extension urbaine à moyen et long terme
- futurs espaces de loisirs
- développement de l'urbanisation dans les hameaux
- alignement en limite d'emprise publique
liaisons piétonnes à créer
- parcelle à créer
- zone de protection naturelle
- zone de protection agricole